Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260402-D2026044-DE

Pleslin Trigavou

Date de convocation : 27/03/2026
Date d'affichage : 27/03/2026
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 23
Nombre de suffrages exprimés : 25
DELIBERATION N° 2026-044

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, deux avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON ; Loïc LEMOINE ; Charlotte GESLAIN ; Serge CHEVALIER ; Flore HUGUERRE ; Alexis LE NAOUR ; Véronique AUGUSTE ; Sylvie VADIS ; Jean-Claude ALLAIN ; Marie-France SALMON ; Véronique-Anne HOUZE ; Gérard HAMON ; Viviane PICOUAYS ; Laurent MOUSSET ; Philippe HINGAN ; Laurent FRANKOWSKI ; Erwan MARIE ; Rosemary RAFFRAY ; Megan RICHARD-MORITZ ; Marion ZIEGLER ; Lucien RAZA ; Gildas DU HALGOUET ; Fanny HAMARD.

Représentés : **Laurent STAERCK par Sylvie VADIS**
Anaïs LEMEUR par Alexis LE NAOUR

Absents excusés : Annabelle ORTIZ DE LA ROSA ; Stevan VINCENDEAU
Secrétaire : Véronique-Anne HOUZE

Quorum fixé à 14 membres présents – constat de 21 membres présents au moment de l'ouverture de la séance
Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026
Ouverture de la séance à 19H00
Réf : MB

MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU CONSEILLER DELEGUE AU TITRE DES COMMUNES SIEGES DES BUREAUX CENTRALISATEURS DE CANTON

Considérant le décret n° 2015-297 du 16 mars 2015 relatif à la majoration des indemnités de fonction des élus municipaux au titre des communes anciennement chefs-lieux de canton et au titre des communes sièges des bureaux centralisateurs de canton, qui fixe un taux de majoration à 15% de l'indemnité de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués, M. le Maire propose au Conseil Municipal de considérer ce taux et de fixer l'indemnité du conseiller délégué, après majoration, selon les modalités suivantes :

TABLEAU RECAPITULATIF
DE L'INDEMNITE ALLOUEE AU CONSEILLER DELEGUE

(Référence à l'indice brut terminal de la fonction publique)

FRANKOWSKI Laurent Conseiller délégué à l'urbanisme et au Plan Communal de Sauvegarde	12.17 %

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212201909-20260402-D2026044-DE
JO page 2026 - 076

Les crédits, pour cette dépense obligatoire, seront inscrits au chapitre 65 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 22 voix pour, 2 voix contre (Mme HAMARD, M. DU HALGOUET) et 1 abstention (M. RAZA) **FIXE** l'indemnité pour le conseiller délégué, à compter du 02 avril 2026, selon les modalités détaillées ci-dessus.

Tableau récapitulatif des indemnités des élus 2026

FONCTION	NOM Prénom	TAUX DE BASE VOTÉ EN % DE L'IB TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MAJORATION	MONTANT TOTAL EN % DE L'IB TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	MONTANT MENSUEL BRUT
Maire	ORVEILLON Thierry	55.7803 %	15 %	64.1473 %	2636.79 €
Premier adjoint	LEMOINE Loïc	22,3121 %	15 %	25.6589 %	1054.72 €
Deuxième adjoint	GESLAIN Charlotte	22,3121 %	15 %	25.6589 %	1054.72 €
Troisième adjoint	CHEVALIER Serge	22,3121 %	15 %	25.6589 %	1054.72 €
Quatrième adjoint	HUGUERRE Flore	22,3121 %	15 %	25.6589 %	1054.72 €
Cinquième adjoint	LE NAOUR Alexis	22,3121 %	15 %	25.6589 %	1054.72 €
Sixième adjoint	AUGUSTE Véronique	22,3121 %	15 %	25.6589 %	1054.72 €
Septième adjoint	STAERCK Laurent	22,3121 %	15 %	25.6589 %	1054.72 €
Huitième adjoint	VADIS Sylvie	22,3121 %	15 %	25.6589 %	1054.72 €
Conseiller délégué	FRANKOWSKI Laurent	10.5826 %	15 %	12.17 %	500.00 €

Pour extrait conforme. Transmis à la Préfecture le 09 avril 2026.

Maire **Secrétaire de séance**

MAIRIE DE PLESLIN-TRIGAVOU 22 (Côtes-d'Armor)